Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National
de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

Agent Forestier

Niveau I: CFPS

INFEP/0087/12/15/A

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

Agent Forestier

Niveau I: CFPS

Ce Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : **Agent forestier.**

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFP et IFP), de formateurs et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom et Prénom	Fonction	Institution
BENYAZZA Hafida	PSEP 2 Concepteur de programme	IFEP Ouargla
LIMAM Saida	PSEP 2 Concepteur de programme méthodologue	IFEP Ouargla
SEBIHI Abdelhafid	PSEP 2 Concepteur de programme, méthodologue	IFEP Ouargla
KABOUYA Badis	PSEP 2 Concepteur de programme méthodologue et	IFEP Ouargla
Hammad	professionnel	
KARBOUA Mustapha	PSEP 2 Concepteur de programme	IFEP Ouargla

SOMMAIRE

	Introduction	4
1	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	4
2	Présentation du programme de formation professionnelle par	6
	apprentissage	
2.1	Destination	6
2.2	Structure du programme de formation par apprentissage	6
2.3	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	7
2.4	Documents pédagogiques	7
3	Profil du métier (spécialité)	7
3.1	Identification du métier (spécialité)	8
3.2	Domaine d'activité / description du métier/ spécialité/	8
3.3	Capacités professionnelles	8
3.4	Exigences du métier et conditions de travail	8
3.5	Responsabilité du travailleur	8
3.6	Evolution dans la carrière	8
4	Curriculum du métier (spécialité)	8
4.1	Objectif principal du curriculum du métier (spécialité)	8
4.2	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	9
4.3	Synthèse du curriculum	10
4.4	Curriculum de l'établissement de formation	11
4.5	Curriculum de l'entreprise	19
5	Mise en œuvre du programme : Organisation pédagogique et évaluation	22
	des compétences	
5.1	Organisation pédagogique de la formation	22
5.2	Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation	
5.2.1	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	23
5.2.2	Organisation et déroulement de la formation théorique et technologique complémentaire	23
	(FTTC)	
5.2.3	Formation de base au niveau de l'EFP	23
5.2.4	Formation complémentaire	24
5.3	Formation au sein de l'entreprise formatrice	24
5.4	Suivi et évaluation des compétences	25
5.4.1	Organisation du suivi de l'apprenti	25
5.4.2	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	26
5.4.3	Examen de fin d'apprentissage	26

Introduction

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes 48de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFEP et de l'INFEP selon leur compétence par la branche d'activité
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFEP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2012), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFEP pour sa validation.

Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle, est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1. Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2. Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier (spécialité)*» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « Curriculum du métier (spécialité)» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous- compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La synthèse du Curriculum, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice :
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice;
- Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des ooexercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « *Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences* » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3. Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4. Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche);
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier (spécialité)

3.1 Identification du métier (spécialité)

Dénomination de la spécialité :	Agent forestier
Code spécialité :	AGR 1201
Branche professionnelle:	AGR
Durée de la formation :	06 mois soit 612H
Conditions d'accès :	Niveau scolaire inférieur à la 4 ^{ème} AM
Niveau de qualification :	I
Diplôme sanctionnant la formation :	CFPS : Certificat de Formation Professionnelle Spécialisée

3.2 Domaine d'activité / Description du métier/ Spécialité/

L'agent forestier est chargé de l'exécution de l'ensemble des travaux liés à la protection, mise en place et entretien de l'espace forestier, il participe aussi à la sauvegarde de la flore et de la nature en générale. Il travail sous la responsabilité d'un supérieur (ingénieur ou technicien supérieur).

3.3 Capacité professionnelles

L'agent forestier est chargé de :

- participer à la création des espaces forestiers ;
- -surveiller l'espace forestier ;
- -entretenir du réseau de pistes forestières ;
- -participer à l'entretien et la préservation de la flore forestière.

3.4 Exigences du métier et conditions de travail

- -Physique (taille, robustesse) : station debout prolongée bonne vision spatiale dextérité manuelle méthodique et patient.
- -Lieu de travail : Plein champ.
- -Eclairage : Naturelle.
- -Température : Ambiante.
- -Bruit et vibration : Milieu bruyant (bruit fréquent reste inférieur aux seuils nécessitant un dispositif de protection).
- -Poussière : Milieu altéré de poussière et des odeurs incommodantes.
- -Risques professionnels : -Blessures causées par les chutes de matériels -Maladies dorsales causées par la station debout prolongée Eczéma causé par le contact avec les huiles et les produits chimiques.
- -Contre indication : Allergie à la poussière et aux produits phytosanitaire (détergent, huiles)- Handicape moteur.

3.5 Responsabilité du travailleur

- -Matérielle : Dans l'exercice de ses fonctions, l'opérateur est tenu responsable vis à vis de son équipement
- -Décisionnelle : Il est appelé à prendre des initiatives dans le cadre de ses interventions pour l'organisation de son travail notamment pour le choix des outils et accessoires.
- -Morale : une responsabilité morale quant à la qualité du travail produit (soigneux, précis, rigoureux).
- -Sécurité : respect des consignes et des normes d'hygiènes et de sécurité.

3.6 Evolution dans la carrière

-Par expérience professionnelle : selon le cadre réglementaire de l'entreprise.

4-Curriculum du métier (spécialité)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnements .toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1 Objectif principal du curriculum du métier (spécialité)

L'objectif principal du curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les taches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail. Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- -Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec minimum des formations au début de sa formation :
- -Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des taches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice ;

-Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- -L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- -Le souci de la qualité du travail ;
- -La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des taches réalisées ;
- -L'esprit initiative et de responsabilité ;
- -L'aptitude au travail en équipe ;
- -La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel ;
- -L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnels, techniques et technologiques générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement ;
- -La responsabilité sociale, etc.

4-2-Champs d'activités et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier d'un agent forestier sont définis comme suit :

r	
Champs d'activité 1	Formation de base
Champs d'activité 2	Création des espaces forestiers
Champs d'activité 3	Entretien et préservation de la flore forestière
Champs d'activité 4	Formation complémentaire

Les compétences professionnelles par champs d'activités sont définies comme suit :

Champs d'activité 1 : Formation de base

- -Se situer au regard du métier et de démarche de formation ;
- -Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu de professionnel ;
- -Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique
- -Appliquer les notions de base de la production forestière.

Champs d'activité 2 : Création des espaces forestiers

- -Préparation du terrain
- -Mise en place des cultures

Champs d'activité 3 : Entretien et préservation de la flore

- -Entretien de la flore forestière
- -Protection phytosanitaire de la flore forestière

- Champs d'activité 4 : Formation complémentaire
 -Appliquer les notions de base en organisation de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
 -Initiation d'informatique (rédaction des textes....)
- -Techniques d'expression

4.3. Synthèse du curriculum

Le découpage horaire global de formation entre les cours théoriques et les cours pratiques réalisés à l'établissement de formation professionnelle et en entreprise formatrice

Nombre de module : 11

Durée de la formation : 06 mois Volume horaire total: 612h

N° du	Titre du module				
module	nodule		E.F.P		Total
		Théorie	Pratique	Entreprise	
1	Se situer au regard du métier	10	4	0	14
2	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu de professionnel	10	4	0	14
3	Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique	10	4	0	14
4	Appliquer les notions de base de la production forestière	12	8	90	110
5	Préparation du terrain	12	11	84	107
6	Mise en place des cultures	10	16	58	84
7	Entretien de la flore forestière	4	10	95	109
8	Protection phytosanitaire de la flore forestière	12	21	47	80
9	Application des notions de base en organisation de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial	0	16	0	16
10	initiation d'informatique	0	12	20	32
11	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	0	12	20	32
Total en h	eures de formation	80h	108h	424h	612h

total EFP	188h	13.07%
Total entreprise	424h	69.28%
Total	612h	100%

4.5 Curriculum de l'établissement de formation

CHAMP D'ACTIVITE 1 : Formation de base

MODULE 1 : Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation : 612h Théorie : 10 Pratio Pratique: 4

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriqu	es nécessaires
	professionnelles		Technique/Technologie	Mathématique, Physique,
				Chimie professionnelle
1.1	Identifier le métier	Avoir un entretien avec un	Informations générales sur le	
	et ses débouchés	Conseiller à l'orientation et / ou un	métier et son histoire	
		formateur de la spécialité	 Présentation du profil 	
		Connaître l'organisation et le	professionnel du métier	
		fonctionnement l'établissement de	• Informations sur l'établissement	
		formation	de formation et présentation de	
		Visiter un espace forestier	son organisation	
		 Connaître les tâches essentielles du 	 Présentation de la filière du 	
		métier, les conditions de travail et	métier et de la branche	
		l'environnement	professionnelle	
		 Avoir un aperçu sur les possibilités 	 Présentation les voies 	
		d'insertion professionnelle	potentielles pour un futur emploi	
1.2	Connaître le	 Connaître les différentes étapes de 	 Informations générales sur le 	
	parcours de	la formation par apprentissage et son	déroulement de la formation	
	formation	organisation	 Présentation des champs 	
		•Identifier les parties principales du	d'activités et des compétences	
		programme de formation et sa durée	professionnelles	
		•Identifier les principaux	• Rappeler le rôle et les missions	
		intervenants dans le déroulement de	du formateur et du maître	
		la formation	d'apprentissage	
1.3	S'informer sur le	•Situer le métier dans sa filière, le	•Informations sur le secteur	
	métier et son	secteur d'activités et les créneaux	d'activité, le métier et ses	
	environnement	porteurs	perspectives	
	professionnel	•Présenter les voies potentielles pour	•Les perspectives d'emploi et le	
		un futur emploi	dispositif public d'insertion	
			professionnelle des jeunes	

MODULE 2 : Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu de professionnel

Durée de la formation : 612h Théorie : 10 Pratique : 4

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théorique	ues nécessaires
	professionnelles	-	Technique/Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
2.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	 Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail Identifier et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire liée au métier 	Notion élémentaire d'hygiène et de sécurité au travail Définir les règles d'hygiène et de sécurité spécifique au métier Recommandation relative à l'hygiène et sécurité en milieu professionnel Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité	
2.2	Identifier les risques d'accident et les maladies professionnelles liées au métier et les moyens de prévention	Déterminer les risques généraux d'accident et les maladies professionnelles liées au métier et leurs causes principales Identifier les risques et les maladies professionnelles liées à l'exécution des activités professionnelles et à l'utilisation: Des outils et des machines Des matières premières et des produits chimiques Définir les moyens de protection individuelle (tenue de travail, casque, gants, lunettes/masque et chaussures de sécurité)		
2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protection individuelles et collectives	Définir les moyens et les mesures de protection collectives (organisation du travail, rangement, aération, ventilation, plan d'évacuation et issue de secours Connaître et appliquer les mesures de Lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation et issues de secours) Utiliser les moyens de protection individuelle et respecter le règlement intérieur Appliquer les mesures de protection collectives	Présentation des principales causes et circonstances des maladies professionnelles et les moyens de leur prévention	
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles élémentaires du premier secours et d'assistance aux accidentés Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et avertir le responsable Hiérarchique et/ou le responsable de la sécurité	Programme de formation de sauveteur secouriste de travail(SST) Notion de premiers soins et assistance aux accidentés	

MODULE 3 : Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique

Durée de la formation : 612h Théorie : 10 Pratique : 4

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriqu	ues nécessaires
	professionnelles	-	Technique/Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
3.1	Appliquer les techniques d'expression orale et écrite	Prendre note d'une commande Elaborer une commande Elaborer un document de travail (schémas, devis, facture, compte rendu, rapports, etc.) S'exprimer dans un langage technique et professionnel	•Rappel des notions de base de la lecture et de l'écriture : Les éléments constituant de la phrase, la conjugaison, la ponctuation •Techniques de rédaction d'un document •Les différents modèles de documents utilisés dans le métier (spécialité) •Formes et objectifs des documents •Techniques d'expression et de communication professionnelle, liée au métier (spécialité)	
3.2	Utiliser les notions fondamentales d'arithmétique.	 •Maîtriser les formules de base de l'arithmétique •Appliquer les notions de propriétés communes des nombres entiers •Calculer les quantités, les rapports, les proportions et les pourcentages 		Les quatre opérations arithmétiques PPMC et PGDC Les rapports Pourcentage
3.3	Appliquer les notions fondamentales de géométrie plane	•Tracer les différentes formes de base de la géométrie •Calculer les périmètres, les surfaces et les volumes		Les lignes et les figures géométriques Calcul de périmètres, de surfaces et de volumes
3.4	Utiliser les unités de mesures	•Identifier les unités de mesures •Convertir des unités de mesure	•Les instruments de mesures liées au métier (spécialité)	

MODULE 4 : Appliquer les notions de base de la production forestière

Durée de la formation : 612h Théorie : 12 Pratique : 8

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoric	ques nécessaires
	professionnelles		Technique/Technologie	Mathématique, Physique,
				Chimie professionnelle
4-1	Identifier les	• peuplements purs :	•schéma représentatif des	
	peuplements	-les grandes essences	peuplements	
	forestiers	-les essences forestières de	•strate des arbres :	
		compliments	-arborée	
		-les essences à bois de qualité	-arbustive	
		•peuplements mélanges :	-herbacée	
		-peuplements mélanges naturels	-mousse, champignon, lichens	
		-peuplements mélanges vicariantes		
		•stratification des arbres		
4-2	Identifier les	•exigences climatiques	•composants du climat	•formules chimiques
	exigences	•exigences pédologiques	•composants du sol	
	pédoclimatiques des		•instruments de mesure	
	peuplements			
4-3	Multiplication des	•pollinisation naturelle :		
	peuplements	-pollinisation directe		
		-pollinisation indirecte		
		•formation des fruits :		
		-organes reproducteurs		
		-mécanisme pollinisation		

CHAMP D'ACTIVITE 2 : Création des espaces forestiers

MODULE 5 : Préparation du terrain

Durée de la formation : 612h Théorie : 12 Pratique : 11

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriques nécessaires	
	professionnelles		Technique/Technologie	Mathématique, Physique,
				Chimie professionnelle
5-1	Participer à la	•déterminer les surfaces à mise en		•les mesures de surface
	délimitation et à la	culture		
	préparation des	•mise en place le contour de surfaces		
	espaces forestière	cultivées		
		•préparer le sol		
5-2	Installation de brise-	•connaître les normes d'installation	•type de brise-vent	
	vent	d'un brise-vent	•identifier l'instrument de mesure	
		•plantation de la ceinture verte		
		•entretenir le brise-vent		
5-3	Installation de	•connaître les systèmes d'irrigation	•système traditionnelle/moderne	
	système d'irrigation	modernes	•techniques d'installation	
		•utiliser un système adéquat		
		•préparer le matériel du travail		
		•mise en place le système d'irrigation		

MODULE 6 : Mise en place les cultures

Durée de la formation : 612h Théorie : 10 Pratique : 16

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriqu	ies nécessaires
	professionnelles		Technique/Technologie	Mathématique, Physique,
				Chimie professionnelle
6-1	Participer au choix des espèces à cultiver	•connaître les exigences pédoclimatiques des cultures (la biologie de la culture) •utiliser des arbres adéquats aux conditions locales •utiliser des plants étiquetés	•instruments de mesures	
6-2	Préparation des trous de la plantation	•connaître les formes de plantation •exécuter les creux •irriguer les trous	•instruments de creuse	•les mesures de volumes
6-3	Préparation des plantes à mise en place	•utiliser des semences indemnes •utiliser des plants indemnes •couper les racines veilles •placer les plants dans les trous		

CHAMP D'ACTIVITE 3 : Entretien et préservation des espaces forestiers

MODULE 7 : Entretien de la flore forestière

Durée de la formation : 612h Théorie : 4 Pratique : 10

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théorie	ques nécessaires
	professionnelles	-	Technique/Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7-1	Participer a l'entretien de culture	•opérations de gestion forestière : -dépressage -taille de formation -l'élagage -le dégagement -éclaircissage •travaux d'entretien : -les façons culturales -fumure	•fertilisation de sol •instruments de la taille	
7-2	Méthodes de traitement de foret	•taillis •futaie •taillis sous futaie	•production des rejets •production des semences	

MODULE 8 : Protection phytosanitaire de la flore forestière

Durée de la formation : 612h Théorie : 12 Pratique : 21

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriques nécessaires					
	professionnelles		Technique/Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle				
8-1	Eliminer les mauvaises herbes	•labour superficiel •traitement de sol •irrigation raisonnable	•faucher les mauvaises herbes •traitement chimique des herbes					
8-2	Exploiter le sol	•cultiver le gazon : -irrigation de gazon -la taille de gazon						
8-3	Traitement phytosanitaire	•protection préventive : -éviter les peuplements sensibles -cultiver les peuplements vigoureux -techniques culturaux •protection curative -éliminer les rameaux malades -utiliser les produits chimiques	•moyens de protection •travaux de sol •l'orientation des vents dominants					

CHAMP D'ACTIVITE 4 : Formation complémentaire

MODULE 9 : Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation : 612h Théorie : 0 Pratique : 16

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriques r	nécessaires
	professionnelles		Technique/Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
9-1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et les taches y afférents	Identifier les différentes organisations d'entreprise : Types d'entreprise structures hiérarchiques structures fonctionnelles Identifier les fonctions essentielles : la fonction gestion et ses taches essentielles la fonction financière et ses taches principales la fonction production la fonction commerciale	Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) • La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipement) • Bilan financier, rendement • Règlement intérieur d'une entreprise	
9-2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifie (temps unitaire) Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés Rédiger et établir une facture et les démarche de recouvrement 	Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (taux horaire) Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service	
9-3	Développer les notions de base d'une approche entrepreneurial	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux Distinguer les différentes fonctions et leurs interactions en matière de produits, de prix, de marché et de promotion 	Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du client Expliquer les avantages des produits novateurs Présenter les principes de base de la liaison : produit – prix - promotion	
9-4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles	Identifier les exigences de la fonction « entrepreneurial » Définir les compétences essentielles de cette fonction telle que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet Définir les atouts nécessaires à un entrepreneur pour réussir son projet	Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un promoteur de projet	
9-5	Identifier les règles de gestion de la matière première et de la pièce de rechange	Définir les différents composants S'informer sur les techniques de gestion Identifier les outils de gestion S'informer sur les procédures d'entrée et de sortie des produits du magasin Définir les techniques de rangement et d'entreposage sur différents types de support et de rayonnage	Présenter les différents modèles d'outils de gestion : fiche d'inventaire bon d'entré bon de sortie bon de commande bon de livraison Démontrer les techniques d'approvisionnement du magasin Présenter les différents modèles de support et rayonnage de rangement	

MODULE 10 : Maitriser l'utilisation de l'outil informatique en relation avec le futur métier

Durée de la formation : 612h Théorie : 0 Pratique : 12

Ν°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriques	nécessaires
	professionnelles		Technique/Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
10-1	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leur connexion	 Déterminer la composition d'un poste de travail informatique Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique Déterminer l'interaction des différents éléments Installer et connecter les unités d'entrée Installer et connecter les unités de sortie Assurer la protection et la sécurité de l'installation 	Notion de base de l'informatique et principales définitions Présentation des éléments composant le poste de travail informatique : l'écran, le clavier, la souris, l'unité centrale (boîtier d'alimentation, lecteur CD, lecteur de disquette, le disque dur, la carte mère, le micro processeur, la rame, la carte vidéo, la carte son et la carte réseau), l'imprimante, l'onduleur, le modem, le web Cam, le scanner, etc. Directives et précautions de raccordements des différents éléments	
10-2	Exploiter un microordinateur (Système d'exploitation Windows)	 Déterminer les éléments de l'interface Windows Utiliser correctement les principales fonctions Exploiter le système Windows 	 Présenter l'environnement Windows Bureau et fenêtres : Poste de travail, corbeille, menu démarre ; Les fichiers et les dossiers : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et Supprimer. 	
10-3	Utiliser les fonctions de base d'un logiciel de traitement de textes.	Identifier le Microsoft Word et ses barres de menu Traiter le texte Dessiner un tableau	Définition d'un traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire ; L'impression : la mise en page, l'aperçu avant impression ; Les tableaux : Création, lignes et colonnes (insertion et ajout).	
10-4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft Excel)	 Identifier le Microsoft Excel et ses barres de menu Créer des classeurs Elaborer des graphes 	Définition d'un tableur Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction Représentation graphique : Histogramme, secteur, courbe, etc.	

MODULE 11 : S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation : 612h Théorie : 0 Pratique : 12

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à	Savoir faire théoriques nécessaires					
	professionnelles	exécuter	Technique/Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle				
11-1	Elaborer un curriculum vitae (CV)	S'informer sur les avantages d'un CV bien élaboré et de son utilisation Identifier la structure et le rôle d'un curriculum vitae (CV) Décrire les composantes avec précision : identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualité personnelle,etc.	Modèle de rédaction d'un curriculum vitae Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV					
11-2	Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi)	Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date) Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : référence de formation, expérience, présentation, age,etc. Formuler et personnaliser la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement	Modèle de rédaction de la demande d'emploi Appliquer les techniques de Communication					
11-3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche	Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts Rechercher les informations sur : - l'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits, ses perspectives - le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice	Applications des simulations					
11-4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi	Connaître les structures du service public chargé Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi Rechercher des informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifié Rechercher les informations sur le dispositif (aide à l'emploi mis en place par l'état	présentation du service public chargé de l'emploi : localisation et mission (ANEM-ALEM-la commune,etc.) information sur le tissu économique de la région et de la localité présentation du dispositif d'aide en emploi mis en place par l'état : DIPJANSEJ- ANJEMetc.					

4.6. Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

MODULE 5 : **Préparation du terrain**Durée de la formation : 612h

	Sous compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti et du maître d'apprentissage						
		exécuter	Entreprise	EFP	1	2	3	4	5	6	
5-1	Participer à la délimitation et à la préparation des espaces forestière	•déterminer les surfaces à mise en culture •mise en place le contour de surfaces cultivées •préparer le sol									
5-2	Installation de brise-vent	•connaître les normes d'installation d'un brise- vent •plantation de la ceinture verte •entretenir le brise-vent									
5-3	Installation de système d'irrigation	•connaître les systèmes d'irrigation modernes •utiliser un système adéquat •préparer le matériel du travail •mise en place le système d'irrigation									

MODULE 6 : **Mise en place des cultures**Durée de la formation : 612h

	Sous compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti et du maître d'apprentissage						
		exécuter	Entreprise	EFP	1	2	3	4	5	6	
6-1	Participer au choix des espèces à cultiver	•utiliser des arbres adéquats aux conditions locales •utiliser des plants étiquetés									
6-2	Préparation des trous de la plantation	• exécuter les formes de plantation • exécuter les creux									
6-3	Préparation des plantes à mise en place	•utiliser des semences indemnes •utiliser des plants indemnes •couper les racines veilles •placer les plants dans les trous									

MODULE 7 : Entretien de la flore forestière

Durée de la formation : 612h

	Sous compétences	Activités	Mise en œuvre du programme et			Appréciation de l'apprenti et					
	professionnelles à acquérir	professionnelles à	plan de formation	en entreprise (1)	du maître d'apprentissage						
		exécuter	Entreprise	EFP	1	2	3	4	5	6	
7-1	Participer a l'entretien de	•opérations de gestion									
	culture	forestière :									
		-dépressage									
		-taille de formation									
		-l'élagage									
		-le dégagement									
		-éclaircissage									
		•travaux d'entretien :									
		-les façons culturales									
		-fumure									
7-2	Méthodes de traitement de	•taillis				·					
	foret	•futaie									
		•taillis sous futaie									

MODULE 8 : **Protection phytosanitaire de la flore forestière**Durée de la formation : 612h

	Sous compétences	Activités	Mise en œuvre du programme et						opren		
	professionnelles à acquérir	professionnelles à	plan de formation	en entreprise (1)	du maître d'apprentissage						
		exécuter	Entreprise	EFP	1	2	3	4	5	6	
8-1	Eliminer les mauvaises herbes	•labour superficiel									
		•traitement de sol									
		irrigation raisonnable									
8-2	Exploiter le sol	•cultiver le gazon :									
	_	-irrigation de gazon									
		-la taille de gazon									
8-3	Traitement phytosanitaire	•protection préventive :									
		-éviter les peuplements									
		sensibles									
		-cultiver les peuplements									
		vigoureux									
		-techniques culturaux									
		•protection curative :									
		-éliminer les rameaux									
		malades									
		-utiliser les produits									
		chimiques									

Grille de notation et d'évaluation

Signification	Note	Points	Appréciation
Une performance correspondant aux exigences d'une		de 20 –18	
manière	1		
particulièrement bien			
Une performance correspondant entièrement bien aux	2	moins de	
exigences		18 - 16	
Une performance correspondant généralement assez	3	moins de	
bien aux exigences		16 - 13	
Une performance qui est caractérisée par des	4	moins de	
manques, mais qui répond encore généralement aux		13 - 10	
exigences			
Une performance qui ne répond pas aux exigences,		moins de	
mais qui révèle qu'il y a des connaissances de base et	5	10 - 7	
qu'on peut rectifier des insuffisances dans un délai de			
temps prévisible			
Une performance qui ne correspond pas aux exigences		moins de	
et qui révèle que même les connaissances de base sont	6	7 - 0	
si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas			
être rectifiées dans un délai de temps prévisible			

5. Mise en œuvre du programme de formation : Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module. L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en œuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti. L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation. L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

_ Organisation et harmonisation des rentrées

- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- _ Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- _ Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- _ Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation. Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer. Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage. Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3ème rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis. En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant ;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser un groupe pour une famille de métiers en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.). La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer

un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis.

Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise. Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage. Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice. La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité. Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets ;

_ L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part ;

Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation. Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options. La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage. Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise. Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC. La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice. Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport modèle « fiche de visite ». Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti. Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres. Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation. L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives. Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation. Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et

recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi. Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés. Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice). La notation se fait sur la base de la grille de notation et d'évaluation donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise. La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module). Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle. Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage

(EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour INFEP but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA:

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus. En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP. Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus. Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail. Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être

élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence. Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- _ Les coefficients par matière ;
- _ La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage;
- _ Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique. Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- _ Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen;
- _ Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- _ Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- _ Reçus avec ou sans mention;
- _ Repêchés (rachats);
- _ Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- _ Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus. Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.